

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2013007

Signataire : LL/OR/MDS

Séance du Conseil Municipal du 11/07/2013

RAPPORTEUR : Brahim HEDJEM

OBJET : Révision annuelle des droits de place des marchés du Centre, du Montfort et des Quatre Chemins

EXPOSE :

La convention relative à la construction et à la gestion de la halle du marché du Centre du 6 mai 1998, la convention régissant le marché du Montfort du 21 février 1994 et le traité d'affermage du Marché des Quatre-Chemins stipulent que les tarifs des droits de place seront révisés le 1^{er} juin de chaque année, sur délibération du Conseil Municipal après consultation de la commission des marchés, selon la formule paramétrique portant sur les indices INSEE (le coût de la main d'œuvre et le coût horaire du travail (ICHT-TS) et l'indice de référence des loyers commerciaux (IRL).

Par courriel du 16 avril 2013, le concessionnaire Mandon a fait part de l'augmentation des droits de place, qui s'élèvent à 1.31 % selon la formule paramétrique.

Lors de la séance du 4 juin 2013, les membres de la commission municipale des marchés d'approvisionnement ont pris acte de cette augmentation des droits de place.

Pour mémoire, le conseil municipal du 28 juin 2012 avait acté une augmentation des droits de place de 1.17 %, conformément aux contrats.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la réévaluation de + 1.31 % concernant les droits de place des marchés du Centre, Montfort et Quatre Chemins.

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2013007

Signataire : LL/OR/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de place des marchés du Centre, du Montfort et des Quatre Chemins

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 31 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du Centre du 6 mai 1988,

Vu l'avenant n°3 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Centre,

Vu l'article 30 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du Montfort du 21 février 1994,

Vu l'avenant n°2 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Montfort,

Vu l'article 21 du traité d'affermage du service public local des marchés communaux du marché des Quatre Chemins du 25 octobre 2002,

Vu l'avenant n°8 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché des Quatre Chemins,

Vu la consultation de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 4 juin 2013,

A l'unanimité.

DELIBERE :

PREND ACTE de la réévaluation de + 1.31 % des droits de place des marchés du Centre, Montfort et Quatre Chemins.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 19/07/2013

Publié le 18/07/2013

Certifié exécutoire le : 19/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué